



GOLF DE BONDUES

TARIFS DES COTISATIONS 2025

Cotisations payables pour le 31 décembre 2024

COTISATION INDIVIDUELLE <i>Inclus l'accès au parcours + club house + practice/balles + chariots manuels.</i>	
86 ans et + (né avant 1939)	1785 €
41 à 85 ans (né de 1940 à 1984)	2230 €
36 à 40 ans (né de 1985 à 1989)	1895 €
31 à 35 ans (né de 1990 à 1994)	1450 €
26 à 30 ans (né de 1995 à 1999)	1000 €
Moins de 26 ans	
21 à 25 ans (né de 2000 à 2004) et étudiant cycle long (né de 1997 à 1999) ¹	600 €
17 à 20 ans (né de 2005 à 2008)	510 €
11 à 16 ans (né de 2009 à 2014)	390 €
10 ans et moins dans l'année (né à partir de 2015)	gratuit*
Moins de 26 ans enfant de membre (20 % de remise)	
EM 21 à 25 ans (né de 2000 à 2004) et étudiant cycle long (né de 1996 à 1998) ¹	480 €
EM 17 à 20 ans (né de 2005 à 2008)	410 €
EM 11 à 16 ans (né de 2009 à 2014)	315 €
EM 10 ans et moins dans l'année (né à partir de 2015)	gratuit*

COTISATION COUPLE ² <i>Inclus l'accès au parcours + club house + practice/balles + chariots manuels.</i>	
Ménage 36 ans et + (né en 1989 et avant)	3730 €

* si l'enfant fait partie de l'école de golf, sinon ligne supérieure.

¹ Un justificatif du statut d'étudiant est exigé pour bénéficier du tarif préférentiel pour les étudiants jusqu'à 28 ans (nés entre le 01/01/1997 et le 31/12/1999), poursuivant un cycle d'étude long.

² Une attestation de vie commune est exigée pour les couples non mariés qui désirent bénéficier du tarif ménage.

NB : Pour les 41 ans et +, possibilité d'une cotisation mixte avec Le Sart ou Brigode. 25 % de réduction (une cotisation dans chaque club) - prendre contact avec l'accueil.

LOCATIONS	
Casier (sous-sol du château) : tarif selon la taille	100, 120 ou 140 €
Emplacement chariot	85 €
Forfait annuel location voiturette	750 €



LICENCES FEDERALES 2025	
Adulte (né avant 2000)	61 €
Jeune adulte de 19 à 25 ans (né de 2000 à 2006)	37 €
Jeune de 13 à 18 ans (né de 2007 à 2012)	25 €
Enfants moins 13 ans (né à partir de 2013)	22 €

NOTE D'INFORMATIONS 2025

1. **COTISATIONS MEMBRES** : Les cotisations sont payables pour le **31 décembre 2024 au plus tard**. A dater du 9 janvier 2025, un rappel de cotisation majorée de 10% sera envoyé par lettre recommandée. Le membre n'ayant pas réglé sa cotisation majorée pour le 15 janvier 2025 au plus tard perdra sa qualité de membre. (*Article 5.1 du règlement intérieur*).

2. **VIREMENTS** : N'hésitez pas à régler votre cotisation par virement. Veillez à bien indiquer votre nom et prénom suivi de la mention cotisation 2024, dans l'ordre de virement à : L'Association Sportive du Golf de Bondues

coordonnées bancaires

Merci d'enregistrer notre nouveau Relevé d'Identité Bancaire :

BANQUE SG

IBAN : FR76 3000 3029 8600 0500 8960 178

Titulaire du compte : ASS SPORTIVE GOLF DE BONDUES

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Domiciliation / SG LINSELLES (02986) - 1 PL REPUBLIQUE - 59126 LINSELLES

3. **REGLEMENT EN ESPECES** : Nous vous rappelons que le paiement en espèces d'un particulier à un professionnel est autorisé jusqu'à 1 000 €.

4. **PRELEVEMENTS** : Les membres qui le souhaitent, peuvent régler leur cotisation par prélèvements bancaires échelonnés sous réserve d'en faire la demande avant le 15 janvier (frais de 5% supplémentaires). Pour en faire la demande, merci d'envoyer le formulaire de prélèvement SEPA + votre RIB à l'adresse contact@golfdebondues.com
[Formulaire à télécharger sur notre site, page ASSOCIATION SPORTIVE](#)

5. **DEMISSIONS** : Le membre désirant démissionner doit informer le club par lettre recommandée avant chaque 15 octobre de l'année en cours pour l'année civile suivante.

6. **INVITATIONS** : Seuls les membres de 26 ans et plus, **ayant réglé le solde de leur cotisation** avant le **31 décembre 2024**, pourront obtenir 2 invitations gratuites ou 4 pour les couples. Celles-ci sont dématérialisées et gérées par l'accueil.

7. **BADGE 2025** : Les joueurs ayant réglé leur cotisation doivent retirer leur autocollant 2025 à l'accueil (à partir du 10 février) et l'apposer sur leur badge en bois.

ASSURANCE :

Les membres âgés de 26 ans et plus bénéficient d'un contrat d'assurance auprès d'Areas assurances et Aiac courtage afin de couvrir, en cas d'interruption d'abonnement Golf le montant de leur cotisation dans la limite de 1500€/an/bénéficiaire.

Si le bénéficiaire doit interrompre son abonnement au golf plus de 45 jours consécutifs (les 45 premiers jours interrompus ne sont Jamais soumis à indemnisation) suite à :

- Maladie grave ou Accident grave du bénéficiaire
- Décès du bénéficiaire
- Mutation professionnelle du bénéficiaire ou de son conjoint

Le bénéficiaire sera indemnisé au prorata temporis des prestations non consommées de sa cotisation au club déduction faite de la franchise. Maximum 2 événements par année de cotisation et par bénéficiaire.

Plus d'infos sur notre site : www.golfdebondues.com

ffgolf[®]

CERTIFICAT MEDICAL :

Documents en ligne : > [Certificat médical et questionnaire de santé](#)

LICENCE ASSURANCE : Par correction envers les riverains et afin d'éviter tout incident, nous demandons à tous les joueurs de bien vouloir déclarer auprès du secrétariat les dégâts qu'ils pourraient avoir provoqués chez eux. Vous êtes couverts par votre LICENCE ASSURANCE.